

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 novembre 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LANGLOIS (MÉGANTIC)—LA PREMIÈRE AMÉRICAINNE D'UN FILM DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège au sujet d'un fait sur lequel on a attiré mon attention, et c'est la première fois que j'ai l'occasion de le faire.

Ma question de privilège a trait à un article publié dans le *Times* de New York le dimanche 20 novembre 1966 sur la première présentation d'un film de l'Office national du film du Canada. Selon l'article publié dans le *Times* de New York, ce film a été présenté à New York vendredi dernier. Il s'agit d'un film de 60 minutes intitulé «Mémorandum» et, d'après le sous-titre de l'article, le «Film rappelle les camps d'extermination nazis». Voici la première partie de l'article:

Un film de première qualité nous donne une description émouvante et détaillée des camps nazis où 6 millions de Juifs, hommes, femmes et enfants, ont été massacrés; il sera distribué aux groupements juifs et à d'autres groupes dans le pays tout entier.

Ce film de 60 minutes, intitulé «Mémorandum», a été réalisé par l'Office national du film du Canada et a été présenté ici en privé pour la première fois, sous les auspices de la *World Federation of Bergen-Belsen*.

Je ne veux pas discuter de son contenu, mais il me semble qu'un film réalisé au Canada par l'Office national du film ne devrait pas être présenté d'abord à une société américaine, mais bien à la population canadienne.

Je n'ai pas l'intention de lire l'article tout entier, mais j'aimerais citer ce qu'a dit le président de cette fédération, en terminant son commentaire sur le film: «Nous n'oublions et ne pardonnerons pas». Apparemment, le sujet de ce film, le massacre de millions de Juifs pendant la dernière guerre mondiale, a été présenté d'une façon brutale. Je ne comprends ni n'accepte ce genre de présentation à l'heure actuelle, étant donné surtout que, le 10 novembre, un rapport d'un comité spécial de la propagande haineuse a été déposé à la Chambre.

J'ignore quel est le sujet du film et, apparemment, rares sont les Canadiens qui le savent, car il a d'abord été présenté aux États-Unis devant un groupe de particuliers. Je pose la question de privilège car, à mon avis, ce film aurait dû être projeté au Canada d'abord et, comme nous essayons de supprimer les préjugés raciaux de toutes sortes, je ne vois pas l'utilité de ressasser d'anciennes histoires qui pourraient causer de nouveaux problèmes dans l'avenir.

J'ai l'intention de faire suivre ma question de privilège d'une motion appuyée par le député de Villeneuve (M. Caouette) et demandant que l'affaire soit soumise à l'examen du comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts pour qu'il en fasse rapport à la Chambre subéquemment.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés ne veulent sans doute pas entamer maintenant un débat sur la question soulevée par le député. Je l'ai écouté attentivement et je ne vois pas comment ses privilèges en qualité de membre de la Chambre aient été lésés ou touchés à la suite de l'incident en question. Le député peut avoir un grief qu'il peut vouloir exposer au gouvernement et au ministre en cause, mais je dois décider qu'il n'y a pas, de prime abord, matière à la question de privilège.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LES COMPTES DE DÉPENSES EXONÉRÉS

Question n° 1677—**M. Mather:**

1. Le ministère du Revenu national a-t-il étudié les comptes de dépenses déductibles de l'impôt, afin d'éliminer les réclamations injustifiables?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) a-t-il découvert des réclamations injustifiables, b) quel est, approximativement, l'épargne en dollars que le Revenu national a réalisée par suite des mesures prises par le gouvernement?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national): 1. Oui.

2. a) Oui. b) Renseignement non disponible.